



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien psychologique aux étudiants

Question écrite n° 41152

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le soutien psychologique aux étudiants. Face à des difficultés, financières, sociales et psychologiques, à cause de la pandémie de covid-19, le site gouvernemental santé Psy Etudiant a été mis en ligne le 10 mars 2021. Le Président de la République avait annoncé, le 21 janvier 2021, la création d'un « chèque psy » pour permettre aux étudiants en souffrance de pouvoir consulter un psychologue. Chaque étudiant qui le souhaitait et qui suivait le parcours dédié pouvait prendre rendez-vous avec le professionnel de son choix pour un suivi de 3 séances. Plus de six mois après la mise en place de ce soutien psychologique aux étudiants, il lui demande le bilan de cette mesure et le nombre d'étudiants qui ont pu en bénéficier. Également, selon une étude internationale publiée dans la revue *The Lancet Planetary Health*, un jeune sur deux déclare souffrir d'éco-anxiété. Des chercheurs de différentes universités, ont interrogé 10 000 jeunes de 16 à 25 ans et 45 % d'entre eux déclarent que leur « éco-anxiété » se manifeste dans la capacité à appréhender leur vie de tous les jours. La conclusion de cette enquête montre que les jeunes du monde entier craignent de subir directement les conséquences du changement climatique. Ils se sentent impuissants et 50 % d'entre eux se sentent tristes, anxieux, en colère, démunis ou coupable face à la crise climatique. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour prolonger ce soutien psychologique aux étudiants au-delà de la crise sanitaire face aux conclusions de cette enquête.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41152

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 septembre 2021](#), page 6924

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)